

Avenant à la convention de mise à disposition entre la C.A.G.B. et l'AUDAB

Rapporteur : M. Le Président

Une convention a été signée au début de l'année 2001 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon (AUDAB), pour la mise à disposition au profit de l'AUDAB de locaux et de services.

Il convient de passer un avenant à cette convention pour l'année 2002, pour tenir compte notamment des évolutions intervenues en matière de locaux.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président